CICR

Genève (CICR) – Le **CICR** s'apprête à remettre la gestion du **Service international de recherches** (SIR) de Bad Arolsen aux **Archives fédérales allemandes** après l'avoir dirigé et administré pendant plus d'un demi-siècle. Le **SIR** a été créé en 1943 dans le but de répondre aux questions de millions de familles ayant perdu le contact avec des proches pendant la Seconde Guerre mondiale.

« Le CICR remet la gestion du SIR, mais nous ne nous retirons pas complètement », a expliqué le président du CICR, Peter Maurer, en visite aujourd'hui à Bad Arolsen. M. Maurer a en outre insisté sur le fait que l'institution resterait en contact régulier avec le SIR par le biais de son Agence centrale de recherches basée à Genève, des agences de recherches installées dans les délégations du CICR et des services de recherches des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier. Le CICR continuera à faire bénéficier le SIR de ses compétences techniques pour l'aider à œuvrer en faveur des victimes des persécutions nazies et de leurs familles.

« Le SIR se veut une institution au service des gens, a ajouté M. Maurer. Certes, son travail repose sur des archives, mais ces archives témoignent de l'histoire d'êtres humains et des souffrances inouïes que des millions d'entre eux ont endurées pendant la Seconde Guerre mondiale et bien au-delà encore. »

En effet, ces archives recèlent des données concernant des civils détenus dans les camps de concentration ou de travail nationaux-socialistes, ainsi que de personnes déplacées du fait de la Seconde Guerre mondiale. Elles renferment plus de 50 millions de fiches relatives à plus de 17,5 millions d'anciennes victimes des persécutions du régime nazi.

Depuis sa création, le SIR est dirigé par la Commission internationale du Service international de recherches (CISIR), conformément aux Accords de Bonn de 1955 et à leurs Protocoles de 2006. La CISIR est constituée des 11 États membres suivants : Allemagne, Belgique,

États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Pologne. Depuis 1955, le CICR assume la direction et l'administration du SIR pour le compte de la CISIR, en tant qu'organe de surveillance neutre et indépendant.

Les attributions du SIR allant aujourd'hui au-delà de son mandat strictement humanitaire initial, du fait notamment qu'il est désormais ouvert à la recherche, sa gestion sera remise dès le 1er janvier aux Archives fédérales allemandes (Bundesarchiv). Quant à la Commission internationale, elle a nommé un nouveau directeur en la personne du professeur d'histoire Rebecca Boehling, qui se chargera de poursuivre et de développer le travail accompli ces cinq dernières décennies.